

## Lettres de mission 2009 - AFT/RN

Nous avons reçu 8 lettres de mission et nous remercions les collègues qui ont bien voulu nous les confier.

Cette base de travail repose sur un nombre qui peut sembler insuffisant pour mener une analyse mais il nous fournit un point de départ qui pourra être complété au cours de ce rassemblement par les témoignages de collègues présents.

A l'issue du colloque en janvier 2007, parmi nos 5 propositions, une d'entre elles concernait une lettre de mission nationale :

*« L'AFT-RN propose :*

- que la lettre de mission soit identique pour tous les formateurs TICE afin d'optimiser leurs actions tant locales que départementales,*
- qu'elle soit suggérée par le ministère à toutes les Inspections académiques pour servir de référence à la définition des missions du formateur TICE.*

*Les Inspecteurs d'Académie pourront utiliser cette lettre nationale et l'adapter aux priorités académiques qu'ils auront définies.*

*L'AFT-RN demande que cette lettre de mission soit définie majoritairement en termes pédagogiques afin d'éviter certaines dérives technologiques.*

*Les objectifs de ces missions seront conçus en termes de priorités pédagogiques et déclinés autour des actions menées par les formateurs TICE :*

- 1. Impulser à tous les niveaux (projet départemental, de circonscription, d'école, de cycle et de classe) le développement d'actions pédagogiques favorisant l'accès de tous aux ressources numériques.*
- 2. Accompagner les équipes et les projets pédagogiques au niveau de l'école, de la circonscription, du département pour une meilleure intégration des TICE et la mise en œuvre du B2i.*
- 3. Former les enseignants en proposant des actions de formation et en participant à leur mise en œuvre tant au niveau de la formation initiale que continue (stages, animations pédagogiques) pour développer les usages des Technologies de l'Information et de la Communication au plan professionnel.*
- 4. Mutualiser les ressources, les démarches et les pratiques innovantes.*
- 5. Conseiller, en tant que formateur TICE missionné par l'Inspection Académique, les collectivités dans le choix des équipements matériels et logiciels pour les mettre en cohérence avec les usages pédagogiques et les objectifs ministériels.*

*Des moyens devront être mis en œuvre pour que les formateurs TICE puissent assurer leurs missions :*

- Une formation de ces personnels incluant une validation du C2I2e.*
- Une coordination départementale et des temps de regroupement dédiés à la veille technologique et à la mutualisation des pratiques. »*

Nous tenterons de mettre en rapport les 5 points d'articulation de cette proposition avec les lettres reçues afin de mesurer les écarts mais aussi les points qui sont présents dans toutes les lettres que nous avons pu lire.

**1. *Impulser à tous les niveaux (projet départemental, de circonscription, d'école, de cycle et de classe) le développement d'actions pédagogiques favorisant l'accès de tous aux ressources numériques.***

Ce point est commun à toutes les lettres tant pour ce qui a trait à l'impulsion et à l'accompagnement de projets que sur l'aspect pédagogique de notre travail.

Il est placé au début de la lettre ce qui semblerait porter à croire que le versant pédagogique a été volontairement mis en avant.

Par contre, les niveaux (départemental, circonscription, école, cycle et classe ) ne sont pas tous systématiquement cités.

Il est toujours fait référence au département et à la (ou les) circonscription(s), mais toutes les lettres ne mentionnent pas que le formateur TICE doit travailler concrètement dans les classes (2 le spécifient)

**2. *Accompagner les équipes et les projets pédagogiques au niveau de l'école, de la circonscription, du département pour une meilleure intégration des TICE et la mise en œuvre du B2i.***

Le B2i n'est pas cité dans toutes les lettres (3 seulement y font référence) mais l'intégration des TICE, elle, est citée dans 5 lettres/8.

**3. *Former les enseignants en proposant des actions de formation et en participant à leur mise en œuvre tant au niveau de la formation initiale que continue (stages, animations pédagogiques) pour développer les usages des Technologies de l'Information et de la Communication au plan professionnel.***

Le rôle de formateur auprès des enseignants n'est pas présent dans toutes les lettres, mais uniquement dans 5 d'entre elles.

La dénomination de la fonction semble parfois (mais pas systématiquement) avoir un rapport avec la reconnaissance ou non du statut de formateur.

La formation est citée dans la lettre d'un « conseiller TICE », dans celle d'un « Professeur Ressources Informatique » et dans celle d'un « Coordinateur de réseau » (on ne sait pas si dans ce département les animateurs ont une mission de formation), et dans celles de 2 « animateurs » seulement (pour 3 « animateurs » aucune allusion à une mission de formation...)

**4. *Mutualiser les ressources, les démarches et les pratiques innovantes.***

Toutes les lettres mentionnent un travail de repérage, mutualisation, mise en réseau de pratiques innovantes.

Certaines font état de production de document, d'autres de diffusion, de « tisser un réseau ».....

L'accent est clairement porté sur cet aspect dans tous les départements représentés.

**5. Conseiller, en tant que formateur TICE missionné par l'Inspection Académique, les collectivités dans le choix des équipements matériels et logiciels pour les mettre en cohérence avec les usages pédagogiques et les objectifs ministériels.**

Toutes les lettres reprennent cet aspect de notre mission, l'une d'entre elles cite même très exactement la proposition de l'AFT-RN .... !

Sont très souvent déclinés les différents niveaux de conseil : écoles, élus locaux, circonscriptions, administration...

**Des moyens devront être mis en œuvre pour que les formateurs TICE puissent assurer leurs missions :**

**- Une formation de ces personnels incluant une validation du C2I2e.**

**Une coordination départementale et des temps de regroupement dédiés à la veille technologique et à la mutualisation des pratiques. »**

Enfin, la nécessité de la formation et de la coordination est loin de faire l'unanimité.

Une lettre place le C2i2e comme référentiel de compétences pour les ATICE, une autre affirme que la validation de cette certification est prévue (mais n'a pas été réalisée dans les faits..).

La coordination est citée dans 2 lettres/8.

Dans le tableau ci-dessous, apparaissent en caractères gras les points qui ont été abordés dans l'analyse précédente;

Les autres points n'étaient pas mentionnés dans la proposition de l'AFT-RN de 2007.

<u>Points communs</u>	<u>Différences</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b><u>Impulsions et accompagnements des projets</u></b></li> <li>● <b><u>Rôle pédagogique</u></b></li> <li>● <u>Pas un technicien, mais des compétences techniques pour pouvoir intervenir.</u></li> <li>● <b><u>Conseil après des collectivités</u></b></li> <li>● <u>Gestion des sites</u></li> <li>● <b><u>Veille technologique, repérage et accompagnement de pratiques innovantes</u></b></li> <li>● <u>Base-élèves, applications nationales (pas dans 06 )</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Lettre de mission nominative ou départementale</u></li> <li>• <u>Dépend de l'IEN Tice ou/et de l'IEN de circo</u></li> <li>• <u>compétence des Atice -&gt; C2i2e</u></li> <li>• <u>Frais de déplacements payés sur des HS</u></li> <li>• <u>Zone d'intervention (1 circo, sur 2 circos... )</u></li> <li>• <u>présence ou non de missions départementales</u></li> <li>• <b><u>Formation des élèves</u></b></li> <li>• <u>Lettre plus spécifique pour l'ASH</u></li> <li>• <u>Présence ou non d'indicateurs</u></li> <li>• <b><u>Rôle de formateur auprès des enseignants</u></b></li> <li>• <u>Participation à des actions départementales</u></li> <li>• <u>Durée de la mission spécifiée</u></li> <li>• <u>Décharges</u></li> <li>• <b><u>Temps en classe obligatoires ou non</u></b></li> <li>• <b><u>Formation prévue ou non pour les formateur TICE</u></b></li> <li>• <b><u>B2i</u></b></li> </ul>